

Entre 2900 et 3200 pédocriminels ont été recensés au sein de l'Église catholique depuis 1950, selon Jean-Marc Sauvé

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 08:32,

Mis à jour hier à 09:21



Jean-Marc Sauvé, président de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église. JOEL SAGET / AFP

Après deux ans et demi de travaux, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase) rendra mardi 5 octobre ses conclusions dans un rapport de 2500 pages.

Il y a eu «*entre 2900 et 3200 pédocriminels*», hommes - prêtres ou religieux - au sein de l'Église catholique en France depuis 1950, a déclaré à l'AFP Jean-Marc Sauvé, le président de la Commission qui enquête sur la pédocriminalité dans l'Église.

«*Il s'agit d'une estimation minimale*», fondée sur le recensement et le dépouillement des archives (Église, justice, police judiciaire et presse) et sur les témoignages reçus par cette instance, a-t-il ajouté. C'est un chiffre à rapporter à une population générale de 115.000 prêtres ou religieux au total sur cette période de 70 ans.

Après deux ans et demi de travaux, la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (Ciase) rend mardi les conclusions, dans un rapport, qui annexes comprises, montera finalement à «2500 pages», a-t-il précisé. Il sera publiquement remis à la Conférence des évêques de France (CEF) et à la Conférence des religieuses et religieux des instituts et congrégations (Corref), qui l'avaient commandé. Cela se déroulera lors d'une conférence de presse à laquelle ont été invités des représentants d'associations de victimes.

«*Cela va être une déflagration*», assure à l'AFP un membre de la Ciase, sous couvert d'anonymat. «*Cela va faire l'effet d'une bombe*», renchérit Olivier Savignac, du collectif Parler et Revivre. «*Il ne va pas être complaisant*», assure le sociologue Philippe Portier, autre membre de la Commission.

Mgr Eric de Moulins-Beaufort, le président de la CEF, a dit craindre que le rapport «*ne rende des chiffres considérables, effrayants*», lors d'une réunion avec des paroissiens de son diocèse. Sa publication «*va être une épreuve de vérité et un moment rude et grave*», peut-on aussi lire sur le message diffusé par l'épiscopat en direction des prêtres et des paroisses pour les messes du week-end. Un message qui appelle «*à une attitude de vérité et de compassion*».

La Ciase évaluera aussi le nombre de victimes et comparera la prévalence des violences sexuelles dans l'Eglise à celle identifiée dans d'autres institutions (associations sportives, école...) et dans le cercle familial. Poids du cléricalisme? Omerta sur ces phénomènes d'emprise? La commission évaluera également les «*mécanismes, notamment institutionnels et culturels*» qui ont pu favoriser la pédocriminalité.

En novembre, Jean-Marc Sauvé avait évoqué une «*gestion de ces affaires qui dans le passé a souvent été défailante*». Il avait aussi jugé «*extrêmement grave qu'il ait pu y avoir quelques institutions et quelques communautés, en petit nombre, où des abus systémiques aient pu être commis*».

À voir aussi - Pédocriminalité: l'Église catholique veut «assumer» sa responsabilité et va payer les victimes

Politique de réparation

Le diagnostic fait, la Commission doit énumérer 45 propositions qui toucheront à plusieurs domaines: écoute des victimes, prévention, formation des prêtres et religieux, droit canonique, transformation de la gouvernance de l'Eglise... Il préconisera aussi une politique de reconnaissance et de réparation.

Pour ses travaux, la Ciase a fait de la parole des victimes «*la matrice de son travail*», selon Jean-Marc Sauvé. D'abord avec un appel à témoignages ouvert dix-sept mois, qui a recueilli 6500 appels ou contacts de victimes ou proches. Puis en procédant à 250 auditions longues ou entretiens de recherche. Elle a aussi approfondi ses recherches avec une plongée dans de nombreuses archives (Église, ministère de la justice, de l'Intérieur, presse).

Dans la majorité des cas, les faits sont aujourd'hui prescrits, les auteurs décédés, rendant un recours à la justice improbable. Les procédures canoniques (le droit de l'église), quand elles sont engagées, sont très longues et peu transparentes.

Quelles suites l'Eglise donnera-t-elle au rapport?

«*J'attends que nous soyons confrontés à ce fardeau, aussi noir soit-il, afin que nous puissions ensuite prendre les mesures qui s'imposent*», affirme Véronique Margron, présidente de la Corref. L'épiscopat a pris les devants en promettant non pas des réparations mais un dispositif de «*contributions*» financières, versées aux victimes à partir de 2022, qui ne fait pas l'unanimité chez les victimes.

Les premières réponses de la CEF et de la Corref sont attendues en novembre, date à laquelle les deux institutions se réuniront en assemblées plénières. Le rapport sera examiné à la loupe à Rome, où la question a été évoquée par le pape François et une partie des évêques français en visite au Vatican en septembre.

Sanction d'évêques ou de prélats, visite du Pape en Irlande, organisation d'un sommet inédit en 2019 sur «*la protection des mineurs*», modification du droit canon...: [la lutte contre la pédocriminalité est un dossier également traité au Vatican](#).

Créée à l'automne 2018, la Ciase est composée de 22 membres, bénévoles, aux compétences pluridisciplinaires (juridiques, médicales, psychologiques et psychiatriques, secteur social et éducatif, protection de l'enfance, histoire et sciences sociales, théologie...). Elle a été financée par l'épiscopat et les instituts et congrégations religieux à hauteur de 3 millions d'euros.

À voir aussi - «C'est souvent une torture presque journalière»: abusée par un prêtre dans son enfance, Marie-Claire Silvestre attend maintenant un geste de l'Église